



## Désaccord sur appel à provision

Par **JEROEL45**, le **02/01/2020** à **17:01**

Bonjour,

Lors du calcul du montant d'appel à provisions de mes charges de copropriété, le syndic a fait une erreur sur le relevé de compteur eau froide et chaude de mon lot. Je leur en ai fait part rapidement et nous avons convenu de verser le montant habituel (trimestriel) en vue d'une régularisation qui devait s'opérer sur l'appel à provision du trimestre suivant. Depuis le dossier a basculé sur leur service contentieux et ils ne sont pas revenus sur leur calcul initial. Après de multiples relances et courriers, rien n'évolue. Quelles sont mes recours possibles dans ce cas ?

Cordialement

Par **youris**, le **02/01/2020** à **17:57**

bonjour,

si votre syndic est proche de votre domicile, rien ne vaut une visite dans leurs bureaux.

avez-vous fait vos courriers en recommandé avec A.R. ?

il est probable que la personne qui vous a répondu sur votre réclamation, n'a pas donné suite et que pour les comptables , cela constitue des charges impayées.

salutations